



LES 10 PAS POUR UNE JOYEUSE LACTANCE MATERNEL NATUREL OMS/UNICEF

Initiative pour l'humanisation de l'accouchement et lactance
Politique institutionnelle sur lactance maternel, adoptée 15/9/2011

- 1 Règle écrite sur lactance maternel conue par tout le personnel sanitaire du centre.
- 2 Former a tout les professionnel sanitaire en lactance maternel pour qui `il aplique cette regle.
- 3 Informer a toute femme enceinte des benefice de la lactance maternel et comment mètre en pratique.
- 4 Aider a toute mère a inicier la lactance une demi heur après avoir accoucher et faciliter le contact de la peau contre peau mère et enfant aussitôt a la naissance.
- 5 Aider les mère a une lactance efficace et maintenir une lactance même s `il faut sépare les autreenfants.
- 6 Les nouveaux ne qui son alimenter au sein n `on pas besoin d `autre aliment sauf si ces indique par le médecin.
- 7 Inicier le logement pour mère et enfant les 24 h du jour.
- 8 Fomenter la lactance maternel sans limite de frecanse ou de duration des prises.
- 9 Ne pas recommander d utiliser tétine ni suce en nouveaux né , alimenter au sein j `us que établissent de la lactance.
- 10 Impulsion de création de groupe pourappui a la lactance maternel et facilite aux mère toute l `information pour pouvoir connecter avec eux.

CETTE HÔPITAL: PROTÈGE ET PROMOUVOIR LA LAC TANCE MATERNEL, ASSURE LES SUCCÉDANÉ DU LAIT MATERNEL COMME NESECER SUR LA BASSE D `UNE DÉCISION INFORMÉE.

Cette hôpital couplé les normative RD 867/2008, 23 de mai, règlement technique sanitaire spécifique des préparateur de succédané pour la lactance . Proporcione une attention amical durant l `accouchement respectant la decision de la mère et fait attention a la mère qui n `halète pas a travers de cette information